

Bulletin N°14 – 15 septembre 2021

Résumé de la semaine

Retour d'un temps plus frais, couvert avec des ondées plus ou moins significatives sans impact pour le moment sur la situation hydrologique.

1 bassin est en **ALERTE RENFORCEE** :

- **Vaige + Erve + Taude (département de la Sarthe et de la Mayenne).**

1 bassin est en **ALERTE** :

- **Affluents Sarthe Médiante.**

😊 **Pour le département de la Sarthe, merci de bien transmettre vos relevés de compteur tous les jeudis sur irrig'eau en cliquant [ICI](#) ou par mail à irrigation-72@pl.chambagri.fr**

2 bassins sont en **vigilance** :

- **Gée**

- **Vègre**

Météo








• Météo de la semaine passée

Période du 08/09 au 14/09	Pluies mm	ETP mm	Sommes de températures base 6°C
Coulans sur Gée (72)	10	17	91
Villaines sous Malicorne (72)	21	20	96
Montreuil-sur-Loir (49)	16	18	94
Meslay du Maine (53)	9	19	93

Source: Weather Measures

Il a plu avec des quantités variables selon les secteurs. Les températures maximales ont baissé tout comme la demande climatique qui est passée à 2,5 mm/j en moyenne.

• Prévisions météo à 7 jours

	Jeudi 16/09	Vendredi 17/09	Samedi 18/09	Dimanche 19/09	Lundi 20/09	Mardi 21/09	Mercredi 22/09
Temps							
T° min /max (°C)	12/23	13/25	12/19	10/21	10/21	12/15	07/17
Pluie (mm)	0	0	1-3	0	18 - 33	0	0
ETP (mm)	2.0	2.7	2.4	2.3	1.6	1.0	2.4

Sources : MétéoCiel / MétéoFrance / Plein Champ

Pour les prochains jours, le temps sera plus ou moins couvert. Le début de semaine prochaine sera marqué par un épisode de pluies important lundi. Les cumuls attendus sont disparates. Suite à cet épisode, le retour du vent est annoncé. Il sera accompagné d'une baisse des températures.

Le Territoire



Situation des ressources en eau

La Sarthe, et affluents rattachés (49 et 72)	Affluents Sarthe médiane (Orne Champenoise, Rhonne, Roule Crotte, Vezeanne, Fessard) (72)	La Gée (72)	Deux Fonds, Voutonne (72)	La Vègre (72)	La Vaige, Taude, Erve (53 et 72)
En hausse	Stable, sous le seuil d'Alerte	Stable, sous le seuil de vigilance	En baisse	En hausse, sous le seuil de vigilance	Stable, sous le seuil d'Alerte Renforcée

Niveau piézométrique au 4 septembre pour la référence Sarthe Aval (49) n° 04242X0053 F – Cénomaniens/sables: 32. 88 m NGF, stable, au-dessous du niveau de **vigilance**.

Restriction d'irrigation / Mesures de gestion

La zone **VAIGE/TAUDE/ERVE** se trouve en **Alerte Renforcée** pour les départements de la Mayenne et de la Sarthe. **Cela s'accompagne de mesures de restriction :**

- **En Mayenne :** est interdite l'irrigation des grandes cultures. L'irrigation raisonnée des plantes au goutte-à-goutte, par micro-aspersion ou sous serres est interdite en journée.
- **En Sarthe :** diminution du volume hebdomadaire autorisé de 60 % pour les prairies et grandes cultures, de 40 % pour les cultures sous contrat, arboriculture et maraichage → **RELEVES DE COMPTEURS OBLIGATOIRES**, même en l'absence d'irrigation **TOUS LES JEUDIS EN PERIODE DE RESTRICTION** via **IRRIGEAU**. Auto-limitation pour plantes sous serre, cultures irriguées par gouttes à gouttes et micro aspersion.

La zone **Affluents Sarthe Médiane (Orne Champenoise, Vezanne, Rhonne, Fessard, Roule Crotte)** se trouve en **Alerte** pour le département de la Sarthe. **Cela s'accompagne de mesures de restriction :**

- **En Sarthe :** Diminution du volume hebdomadaire autorisé de 40 % pour les prairies et grandes cultures, de 20 % pour les cultures sous contrat, arboriculture et maraichage → **RELEVES DE COMPTEURS OBLIGATOIRES**, même en l'absence d'irrigation **TOUS LES JEUDIS EN PERIODE DE RESTRICTION** via **IRRIGEAU**.

Les bassins de la **Gée** et de la **Vègre** sont en **Vigilance**.

Rappel des restrictions durant la période d'étiage :

	Seuil de vigilance	Seuil d'alerte	Seuil d'alerte renforcée	Crise
Mayenne	AUTO LIMITATION	Interdiction d'irrigation de 10 h à 20h et du dimanche 20 h au lundi 10h sauf arrosage raisonné Interdiction remplissage des plans d'eau	Interdiction des prélèvements sauf arrosage raisonné : interdiction d'irrigation de 10 h à 20h et du dimanche 20 h au lundi 10h Interdiction remplissage des plans d'eau	Interdiction totale d'irrigation
Maine et Loire		Interdiction d'irrigation de 10 h à 20h sauf cultures sensibles et techniques économes en eau Interdiction remplissage des plans d'eau à usage d'irrigation de 10h à 20h	Interdiction totale d'irrigation sauf cultures sensibles et techniques économes en eau Interdiction remplissage des plans d'eau	
Sarthe		Limitation des prélèvements à 60 % du VHA pour prairies et grandes cultures Limitation des prélèvements à 80 % du VHA pour cultures sous contrats, arboriculture et maraichage Auto limitation pour plantes sous serres des cultures irriguées par goutte à goutte ou par micro-aspersion	Limitation des prélèvements à 40 % du VHA pour prairies et grandes cultures Limitation des prélèvements à 60 % du VHA pour cultures sous contrats, arboriculture et maraichage Auto limitation pour plantes sous serres des cultures irriguées par goutte à goutte ou par micro-aspersion.	

VHA : Volume Hebdomadaire Autorisé

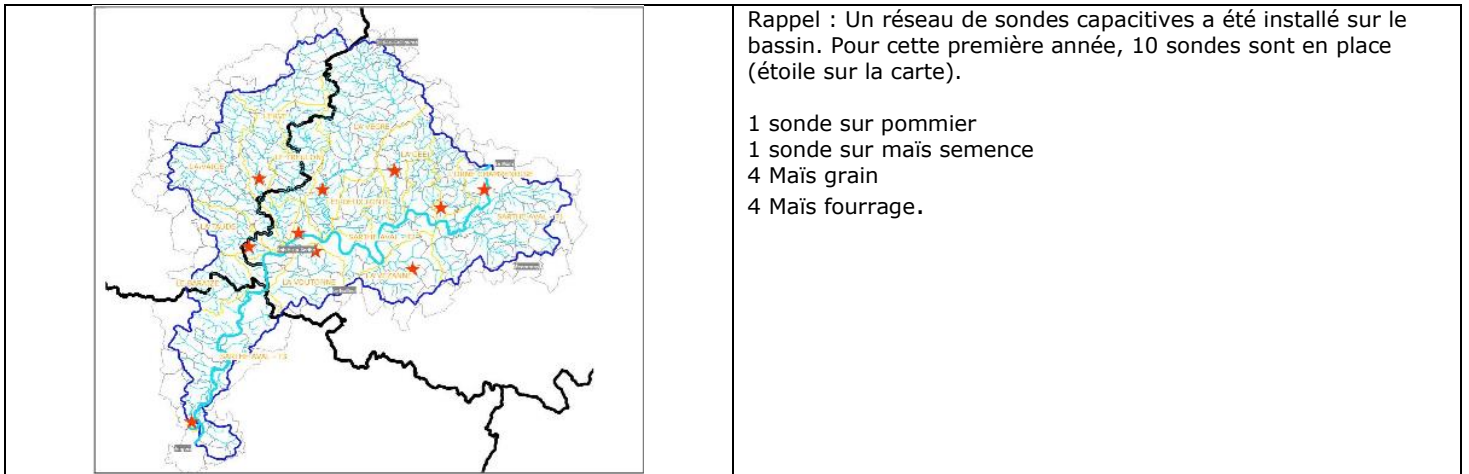
Arrosage raisonné : arrosage des plantes sous serres, en containers, des cultures irriguées au goutte à goutte ou par micro aspersion, des jeunes plants et bassinages des semis.

Cultures sensibles = arrosage des plantes sous serres, en containers, rosiers, tabac, bassinage des semis et arrosage des jeunes plants

Techniques économes = irrigation au goutte-à-goutte et micro-aspersion

Non concernés = réserves collinaires déconnectées,

Etat des cultures et des sols



1. Maïs grain et ensilage :

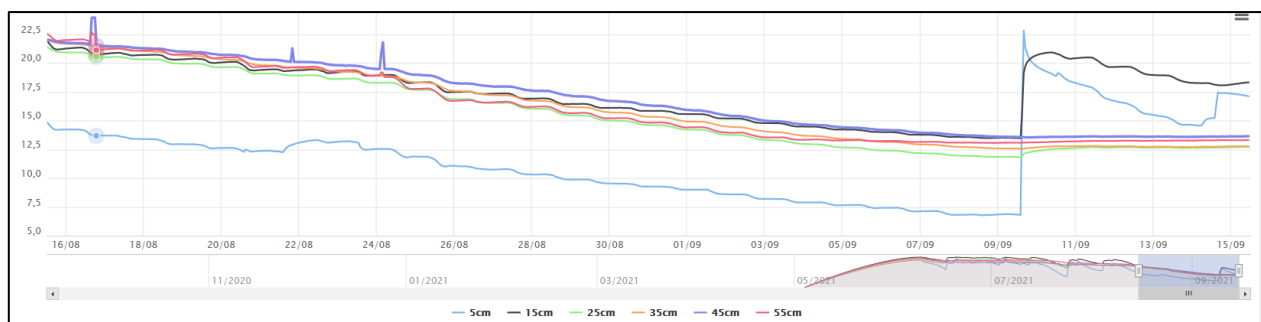
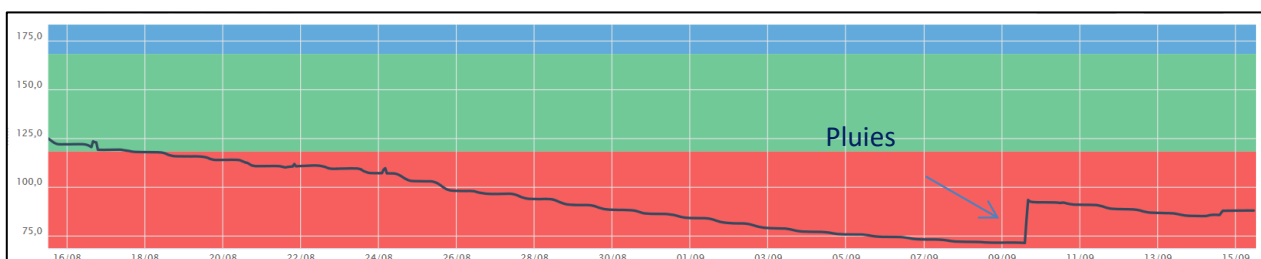
Les maïs suivis avec les sondes sont entre grains laitieux et grains pâteux dur. Cela correspond à des besoins en eau entre 30 et 80% de l'ETP. Pour une ETP de 2 mm, l'ETM sera entre 0.6 et 1,6 mm.

Coefficients culturaux (Kc) selon les stades du maïs

Levée	4 feuilles	8 feuilles	12 feuilles	16 feuilles	Floraison mâle	Floraison femelle	Fécondation	Soies sèches	Grains laitieux	Grains pâteux	Grains vitreux
Kc	0.4	0.6	0.8	0.9	1.1	1.15	1.1	1.05	1.0	0.8	0.3

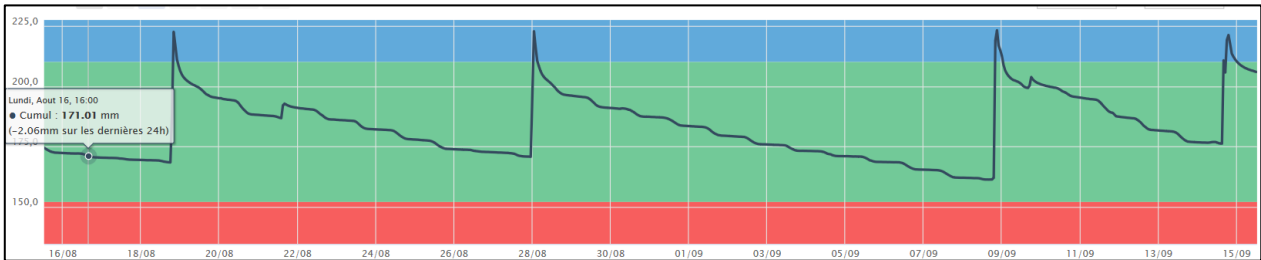
< Sensibilité au stress hydrique >

Exemple d'une parcelle en **maïs ensilage** variété précoce semé le 19/05 unité de gestion de l'Orne Champenoise, sol sableux graveleux. RFU = 51mm



Dans l'exemple présent, tous les horizons ont été mis à contribution et étaient asséchés avant les pluies de la semaine dernière. Toutefois, considérant l'enracinement il est probable que le maïs prospecte au-delà de 60 cm. Sur cette parcelle l'ensilage est prévu le 24/09 : fin de l'irrigation.

Exemple d'une parcelle en maïs grain indice 380, semé le 25/04, unité de gestion de la Gée, argilo calcaire. RFU = 58mm.



Dans le cas présent, les apports successifs ont permis de maintenir la courbe dans la zone de confort hydrique sur les 30 derniers jours. Avec une humidité proche de la capacité au champ, **l'irrigation sur cette parcelle est terminée**, comme sur la majorité des parcelles.

Conseil pour l'irrigation :

Maïs ensilage :

Les ensilages sont en cours. **Fin de l'irrigation pour les maïs ensilage (10 à 15 jours avant la récolte).**

Maïs grain :

Les besoins des maïs diminuent tout comme la demande climatique. Pour les maïs grains, le PMG est actuellement en jeu pour les maïs n'ayant pas atteint le stade de fin d'irrigation. Pour la semaine, les besoins du maïs devraient être compris entre 5 et 15 mm (les pluies devraient compenser les besoins voire au-delà).

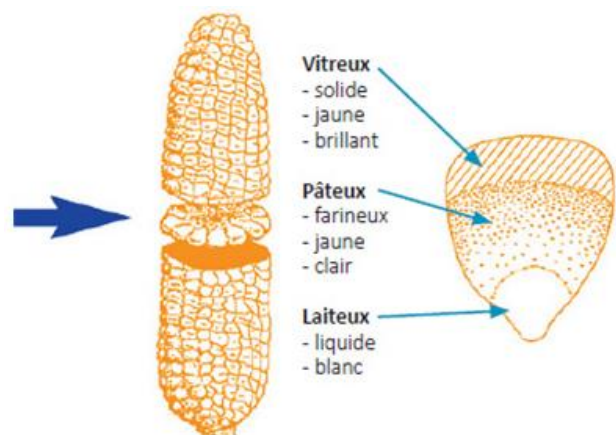
L'irrigation doit être maintenue jusqu'à ce que le grain atteigne 50 à 45% d'humidité. En dessous de 45% d'humidité du grain, il n'y a plus de gain de rendement à attendre, l'irrigation doit s'arrêter. Au vu des prévisions météorologiques, fin de l'irrigation sur la grande majorité des parcelles.

Ces recommandations sont à adapter selon la durée de votre tour d'eau, vos contraintes (débit, volume disponible...) et l'observation de vos parcelles.

Observations pour définir le stade du maïs grain :

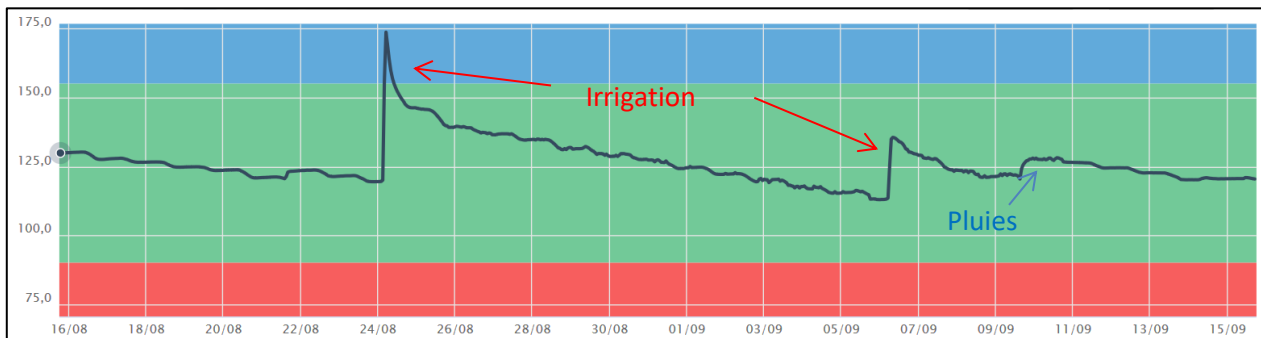
Au stade 50% d'humidité du grain, les 3 amidons (vitreux, pâteux et laiteux) sont répartis en trois tiers dans les grains.

Ce stade peut être déterminé par observation morphologique. Pour cela, il faut prélever sur 3 rangs contigus 5 épis normaux par rang. Enlever les spathes. Casser les épis en 2. Observer la couronne centrale côté pointe de l'épi et apprécier la proportion de la zone jaune orange brillante d'allure vitreuse sur un grain représentatif de la couronne.



2. Maïs semence :

- parcelle en **maïs semence**, femelles semées le 10/05, unité de gestion Sarthe Aval T-1, sol limono sableux. RFU = 60 mm

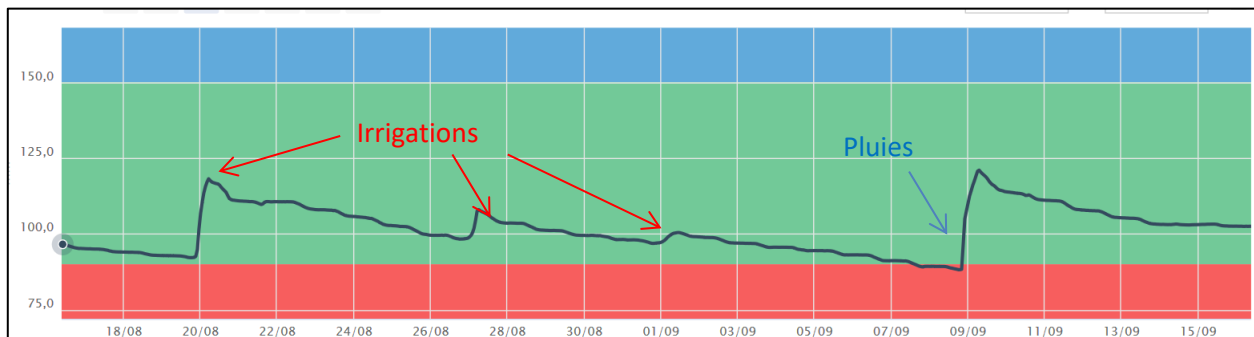


Avec les irrigations régulières, la diminution des consommations et les pluies, la parcelle a été maintenue dans la zone de confort hydrique sur les 30 derniers jours. Les consommations journalières sont passées à 0,7 mm/j.

- Pour **les parcelles ayant dépassé le stade H45, arrêt des irrigations.**
- Pour les parcelles au stade H50, le besoin est d'encre 30 mm = pluies + irrigation. Ajuster la quantité d'eau de votre dernier tour en fonction de la pluie.
- Pour les parcelles qui sont encore éloignées du stade H50, continuez vos tours d'eau :
 - **Pour les sols légers ou sableux (<70 mm de RU) :** 25 mm tous les 7 jours, pluies comprises, un apport plus important ne sera pas valorisé ;
 - **Pour les sols moyens (70 – 140 mm) à profonds (>140 mm) :** 30-35 mm tous les 10 jours, pluies comprises

3. Pommiers :

Parcelle en **pommiers** (2009), variété Pink Lady, unité de la Voutonne, limons avec 10 % de cailloux (RFU = 60 mm)



Les apports réguliers permettent de se maintenir dans la zone de confort hydrique. Avec un temps plus couvert et humide ainsi que la baisse des températures les consommations ont fortement diminué.

Conseil pour l'irrigation : Les besoins varient entre 80% et 100 % de la demande climatique selon le mode d'irrigation et si le verger est enherbé soit environ 15 mm pour la semaine prochaine. Considérant les prévisions météorologiques, **il n'y aura a priori pas d'irrigation** à prévoir.

Chambre d'agriculture des Pays de la Loire – Site du Mans
15 rue Jean Grémillon 72000 LE MANS

Tél. 02 43.29.24.24

Rédaction : Marion Moineau

Comité de relecture : Benjamin Le Quilleuc, BONNIER Céline, Laetitia TEMEN

Reproduction interdite

Avec le soutien financier de :



Retrouvez l'inf'Eau chaque mercredi sur <https://bit.ly/InfEau>